

## St Gilles Gillis

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)**

Le	proj	et	suivant	est	soumis	à	enquête	publique	:

-Adresse du bien : Place Louise

-Identité du demandeur : SPRB - Bruxelles Urbanisme & Patrimoine (BUP)

-Demande de : permis d'urbanisme FD2024-15: Remplacer le marquage existant au sol par

un aménagement qualitatif, intégrant des matériaux permanents pour améliorer la lisibilité des espaces, renforcer la sécurité des usagers et

revaloriser l'esthétique de la place.

Nature de l'activité principale : espace public

Zone :	PRAS : zone	d'habitation,	zone	administrative
--------	-------------	---------------	------	----------------

en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

en liseré de noyau commercial

☐ en point de variation de mixité

✓ le long d'un espace structurant

PAD / PPAS : /

RCU: Règlement terrasses et occupations privatives de la voirie "QUARTIER LOUISE"

Règlement communal sur les Bâtisses

Zone de protection : /

## Motifs principaux de l'enquête :

Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B

application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 60 jours

L'enquête publique se déroule à partir du 25/12/2024 et jusqu'au 27/02/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne https://openpermits.brussels/fr/enquetes publiques

Le dossier est également consultable, <u>exclusivement sur rendez-vous</u> pris par téléphone au 02/536.02.15 ou par mail : <u>urbanisme.1060@stgilles.brussels</u> au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et <u>exclusivement sur rendez-vous</u> :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site openpermits.brussels/fr/enquetes publiques

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
  - o À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
  - o à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation <u>devra le formuler expressément</u> dans ses observations ou réclamations.

La commission de concertation se tiendra le mardi 11 mars 2025 à la Ville de Bruxelles (Rue des Halles 4 – 1000 Bruxelles) à une heure encore à déterminer.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles le 18/12/2024

Le Secrétaire communal f.f,

Par le Collège,

Stéphanie BOSMANS

Pour le Bourgmestre, L'Echevine déléguée/

Catherine MORENVILLE, Echevine de l'Urbanisme.